

Le Japon, pays d'immigration

Abdelhafid Hammouche, Hélène Le Bail et Chikako Mori



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2455>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.2455

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 avril 2013

Pagination : 7-11

ISBN : 978-2-919040-22-3

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Abdelhafid Hammouche, Hélène Le Bail et Chikako Mori, « Le Japon, pays d'immigration », *Hommes & migrations* [En ligne], 1302 | 2013, mis en ligne le 31 décembre 2015, consulté le 10 décembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2455> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.2455>

Tous droits réservés

LE JAPON, PAYS D'IMMIGRATION

par **ABDELHAFID HAMMOUCHE**, professeur des universités, Lille-I, directeur du Clersé UMR 8019 (USTL-CNRS), **HÉLÈNE LE BAIL**, chercheur à l'Institut de recherche sur le Japon de la Maison franco-japonaise, USR 3331 (MAEE-CNRS), Tokyo, et **CHIKAKO MORI**, maître de conférences, université Hitotsubashi, Tokyo¹

Japon et migration ne semblent pas faire tandem. On répète à l'envi que le pays est resté marqué par deux siècles de fermeture sur le reste du monde (jusqu'à la réforme de Meiji, en 1868) et que le peuple japonais se caractérise par une forte homogénéité ethnique qui rendrait difficile l'intégration d'un grand nombre de résidents étrangers. Les chiffres de la population étrangère installée au Japon tendent à confirmer ce discours.

La société japonaise face aux débats de l'immigration

Le nombre de résidents étrangers officiellement enregistrés est passé de 2,22 millions en 2008 à 2,08 millions à la fin de 2011², c'est-à-dire un peu moins de 2 % de l'ensemble de la population.

Pourtant, depuis les années 1980, la société japonaise n'échappe pas aux débats que connaissent les pays d'immigration. Trois éléments au moins permettent de considérer sous cet angle la situation japonaise. Premièrement, le nombre de résidents étrangers connaît une forte augmentation depuis la fin des années 1980 et a doublé en vingt ans. Deuxièmement, toutes les régions ne sont pas affectées de la même façon. Un certain nombre de villes, ou de quartiers à l'intérieur des grandes métropoles, enregistrent des taux de population étrangère de l'ordre de 5 à 15 %. Cela est visible en particulier

dans les villes industrielles qui s'égrènent entre Tokyo et Osaka, dont les régions d'industrie automobile. Enfin, le Japon est un des pays dont la population vieillit le plus vite et la question de faire le choix ou non d'une immigration de remplacement fait l'objet de débats récurrents et polémiques.

Les héritages de la diaspora japonaise et de la colonisation

Si le Japon ne se présente pas comme un pays d'immigration, il n'entretient pas non plus des relations fortes avec sa diaspora. Le Japon est pourtant le pays d'origine d'une importante population installée dans l'ensemble du continent américain.

1. Ce dossier a bénéficié de l'implication des chercheurs du projet franco-japonais Chorus "Initiatives locales contre l'exclusion des résidents étrangers" (ANR-JSPS, 2011-2014). 2. Livre blanc du ministère de la Justice : 2012 *Immigration Control*, en ligne URL : http://www.moj.go.jp/nyuukokukanri/kouhou/nyukan_nyukan42.html

Entre la restauration de Meiji (1868) et le début de la Seconde Guerre mondiale, plus de 770 000 Japonais auraient quitté le pays (sans compter les colons partis vers les régions sous contrôle japonais), dont 370 000 vers l'Amérique du Nord et Hawaï, 240 000 vers l'Amérique latine. Dans les années 1950-1960, 50 000 émigrants supplémentaires seraient partis pour la plupart vers l'Amérique latine. Il est difficile d'établir des estimations concernant les descendants de ces migrants qui se répartissent sur cinq générations. Les chiffres de 1,4 à 1,5 million de *nikkeijin* (personnes d'origine japonaise) au Brésil, et de 800 000 à 1,2 million aux États-Unis sont couramment avancés³.

En 1989, la réforme de la loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance du statut de réfugié (ci-dessous : loi sur l'immigration) a ouvert une porte aux descendants de Japonais jusqu'à la troisième génération. Il s'agissait officiellement de favoriser les visites au Japon de ces descendants grâce à la création d'un visa spécifique. Dans les faits, ce visa autorise de travailler librement au Japon et a permis une immigration de travail. La plupart des *nikkeijin* sont venus d'Amérique latine et plus

Au-delà de l'héritage des flux de population, le pays a aussi hérité de discours sur l'étranger et d'un certain rapport à l'Autre.

particulièrement du Brésil, renouvelant les parcours migratoires entre les deux pays (voir le texte d'Abdelhafid Hammouche). Difficile toutefois de parler de "migration de retour", surtout depuis la crise financière de 2008 qui a fortement touché les *nikkeijin* et a entraîné des départs massifs. Les *nikkeijin* étaient-ils de "retour" au Japon ou bien sont-ils aujourd'hui de "retour" au Brésil ou ailleurs ? Leur intégration dans la société japonaise a dans tous les cas été très difficile⁴, mais cela s'explique peut-être plus par le manque de mobilité sociale que par des considérations culturelles (voir le texte de Nanako Inaba et Naoto Higuchi et celui de Chikako Mori). Par ailleurs, la politique coloniale japonaise

de la première partie du XX^e siècle est à l'origine de la présence au Japon d'importantes communautés coréennes (on parle de *Zainichi* coréens, ou Coréens du Japon) et, dans une moindre mesure, chinoises. Après la défaite japonaise de 1945, les autorités américaines d'occupation ont procédé au rapatriement des anciens colonisés. Cependant, un certain nombre d'entre eux ont choisi de rester au Japon, à savoir quelque 20 000 Chinois du continent, 14 000 Chinois de Taiwan, ainsi que 500 000 à 600 000 Coréens.

En 1952, le traité de San Francisco qui met officiellement fin à la colonisation laisse les anciens sujets de l'empire colonial vivant au Japon dans une situation incertaine : ils perdent la nationalité japonaise et se retrouvent simples étrangers du jour au lendemain, même si la régulation de 1952 les autorise à rester au Japon en attendant une législation plus précise⁵. Ce n'est qu'avec la réforme de la loi sur l'immigration de 1989 qu'un statut particulier leur est accordé, celui de "résident permanent spécial". Ce changement a été le fruit d'une longue lutte qu'on nomme la "campagne contre la prise des empreintes digitales" (les militants refusaient d'apposer leurs empreintes, ce qui était obligatoire pour le renouvellement de la carte de séjour). Ce mouvement a atteint son apogée en 1985, alors que la France vivait les suites de la dynamique enclenchée par la Marche des Beurs (1983).

Au-delà de l'héritage des flux de population, le pays a aussi hérité de discours sur l'étranger et d'un certain rapport à l'Autre. Les discours sur l'assimilation de la fin de l'époque coloniale, ainsi que ceux sur l'homogénéité ethnique qui ont connu un âge d'or lorsqu'il s'agissait d'expliquer le miracle économique japonais, continuent d'avoir une influence forte sur le rapport à l'étranger (Chikako Mori). Le discours sécuritaire a pris de l'importance ces dernières années comme dans tous les pays d'immigration, mais trouve aussi ses fondements dans la période coloniale (Myungsoo Kim). Ces éléments

3. Voir, par exemple, le site de Discover Nikkei, un projet mené par le Japanese American National Museum : www.discovernikkei.org/en/.

4. Voir Tsuda Takeyuki, *Strangers in the Ethnic Homeland: Japanese Brazilian Return Migration in Transnational Perspective*, New York, Columbia University Press, 2003. 5. Ryang Sonia et John Lie (dir.), *Diaspora without Homeland: Being Korean in Japan*, New York, Columbia University Press, 2009.

Un manifestant anti-racisme venu protester contre le mouvement nationaliste et raciste Zaitoku-kai qui défile dans les rues de Shin-Okubo, un quartier organisé autour de nombreux commerces coréens.

© CAMILLE MILLERAND

historiques permettent de mieux comprendre certaines situations contemporaines, comme l'accès à l'éducation pour les étrangers et les discriminations envers les écoles coréennes (Daisuke Sonoyama), la marginalité des Coréens les plus âgés (Akwi Seo) et le fait que les *nikkeijin* soient piégés au bas de l'échelle sociale (Nanako Inaba et Naoto Higuchi), les sources de la xénophobie au Japon (Myungsoo Kim), etc.

Les mobilisations dans un pays de non-immigration

Le Japon connaît d'importants débats sur l'immigration à la fin des années 1980, alors que la pénurie de main-d'œuvre pose problème et que le nombre

de travailleurs étrangers en situation irrégulière ou mal protégés par le droit du travail augmente. La réforme de la loi sur l'immigration de 1989 (entrée en vigueur en 1990) crée un certain nombre de visas pour les travailleurs qualifiés, ainsi qu'un visa pour les stagiaires (et, trois ans plus tard, un statut d'apprenti, voir l'encadré de Yoshihiko Kuroda), plus le visa destiné au long séjour des *nikkeijin*. Tout en réaffirmant le refus d'une immigration non qualifiée ou peu qualifiée, le pays ouvre ses portes aux travailleurs temporaires, mais sans prendre de mesures nationales concernant leur accueil sur le long terme. Les grandes orientations n'ont pas beaucoup évolué depuis vingt ans, bien que beaucoup de migrants s'installent dans le long terme. Ainsi, entre 1995 et 2011, le nombre de résidents permanents (sans compter les résidents permanents spéciaux) est passé de 23 568 à près de 600 000⁶.

Le poids croissant de ceux que l'on désigne couramment par le terme anglais de *newcomers*, par

opposition aux *oldcomers* (ceux arrivés avant 1945 et pour la plupart d'anciens colonisés), a renouvelé les combats et la mobilisation concernant la reconnaissance des droits

Tout en réaffirmant le refus d'une immigration non qualifiée ou peu qualifiée, le pays ouvre ses portes aux travailleurs temporaires mais sans prendre de mesures nationales concernant leur accueil sur le long terme.

sociaux et civiques. L'héritage colonial est aussi un héritage de mobilisation.

Nous avons évoqué la mobilisation des Coréens du Japon au lendemain de la colonisation pour revendiquer un statut de résidence respectant leurs

droits. Sur les acquis de longues années de lutte, des initiatives se poursuivent aujourd'hui afin de pallier le manque d'accès à la citoyenneté et aux services sociaux ou la non-reconnaissance de la multi-ethnicité de la société japonaise (voir les textes de Yuji Nakano et Akwi Seo).

La défense des étrangers se comprend aussi dans la continuité des mouvements citoyens des années 1970, mais le soutien associatif, qu'il vise les travailleurs (Shintarô Namioka), les femmes (Hélène Le Bail), les réfugiés politiques (Minako Suzuki) ou les enfants métis (Frédéric Roustan), a du mal à mobiliser et à trouver un écho dans les médias.



Une population étrangère en recul

Les cinq principales nationalités de résidents au Japon connaissent toutes un recul. En 2011, les Chinois représentaient 32,5 % des quelque 2,08 millions de résidents étrangers, les Coréens 26,2 %, les Brésiliens 10,1 %, les Philippins 10,1 % et les Péruviens 2,5 %. Le recul est particulièrement marqué chez les Brésiliens. Au regard du statut de résidence, les *nikkeijin* et les stagiaires sont les catégories les plus touchées, ce qui reflète la baisse des opportunités d'emplois peu qualifiés. Le nombre

de travailleurs qualifiés (ingénieurs par exemple) et d'épouses/époux de Japonais(es) diminue également, ce qui pose la question de la capacité d'attraction du Japon.

Malgré la situation démographique (la population diminue depuis plusieurs années et, en 2009, les plus de 65 ans représentaient 22,7 % de la population⁷), les lois et le discours officiel restent marqués par une forte réticence à une plus grande ouverture des frontières. Le Japon, comparé à ses voisins asiatiques, a par exemple une politique extrêmement restrictive concernant l'immigration dans le secteur des soins à la personne et du travail domestique (Ruri Ito). Même si des accords ont été passés avec les Philippines et l'Indonésie afin d'accepter des aides soignants de ces pays, le niveau d'exigence envers ces migrants est élevé et leur séjour toujours limité dans le temps⁸. Il ne s'agit encore que de quelques dizaines d'étrangers alors que la demande en main-d'œuvre dans ce secteur est importante. Le Japon continue de n'accueillir qu'un nombre de réfugiés extrêmement bas pour un pays riche et démocratique (Minako Suzuki). Il ne s'oriente pas non plus vers la mise en place d'une politique nationale d'accueil des étrangers, même s'il en reconnaît l'importance au niveau local (Yuji Nakano).

Les quelques mesures récentes prises pour attirer les étrangers ne visent que les migrants les plus qualifiés. Ainsi, en 2008, a été lancé un "Objectif 300 000 étudiants étrangers d'ici 2020" soutenu par d'importants financements pour internationaliser les plus grandes universités, et, en 2012, un nouveau système à points offrant aux travailleurs hautement qualifiés des conditions de séjour privilégiées⁹. Par contre, les voix qui s'élèvent pour défendre l'idée que le Japon n'a pas seulement besoin de bras ou de matière grise, mais aussi de citoyens, d'habitants, afin de préserver l'équilibre entre les générations restent marginales.

On le lira avec les contributions de ce numéro, le Japon, qui se présente officiellement comme un

6. Ibid. 7. Voir les projections réalisées par IPSS, *Population Projection for Japan*, janvier 2012. 8. Voir Ruri Ito, "Immigration et travail de care dans une société vieillissante : le cas du Japon", in Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat et al., *Le Sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 137-150. 9. Nana Oishi, "The limits of immigration policies : highly-skilled migration in Japan", in *American Behavioral Scientist*, vol. 56, n° 8, 2012, pp. 1080-1100.

pays de non-immigration, connaît de nombreuses évolutions et les situations migratoires ne sont pas sans rappeler les processus de stigmatisation ou de mise à l'écart que l'on observe dans la société française. Les migrants, différemment selon les parcours et les contextes locaux, deviennent des analyseurs du système social et politique japonais. Ainsi, l'installation de facto de nombreux étrangers soulève nombre de discussions sur le système éducatif, la protection des droits des travailleurs, des femmes, des réfugiés politiques, sur la nécessité d'une loi antidiscrimination ou d'une réforme de

l'accès à la nationalité. Pour mieux apprécier les processus propres aux situations migratoires et l'action publique au sens large dédiée à l'immigration, plusieurs articles permettent de cerner la dimension démographique et économique du Japon. D'autres aspects, comme le droit, les discriminations et la xénophobie sont également abordés, avant d'appréhender l'espace local comme un lieu de l'action publique et d'initiatives. Supposant que les lecteurs de la revue étaient peu familiers de la société japonaise, il nous a semblé utile de ponctuer le dossier d'encadrés sur des points précis. ■

